

**Assemblée Générale des sections de la
FEDERATION des VINS de BERGERAC et DURAS**

Vendredi 26 juillet 2019 à 8h30 CTIFL - Prigonrieux (24)

Compte-rendu.

*L'assemblée générale de la Fédération des Vins du Bergeracois est **ouverte à tous les déclarants de récolte à jour de leur cotisation**, sur la base de la récolte 2018 (dernière récolte connue dans sa totalité).*

L'émargement des adhérents présents ou représentés étant terminé, le président ouvre la séance à 8h40 et expose le défaut de quorum et clos la séance. En effet après décompte, la situation est la suivante :

Nombre d'inscrits (adhérents DR 2018) :

Sections	Opérateurs producteurs	Vinificateurs	Total des inscrits
Bergerac	564	7	571
Côtes de Duras	127	4	131
Monbazillac	138	3	141
Montravel	30	1	31
Pécharmant	46	1	47
Rosette	16	0	16
Saussignac	23	1	24
Périgord	145	3	148

Emargement :

Sections	Présents	Pouvoirs	Total des votants	Votants/inscrits
Bergerac	53	17	70	12.26%
Côtes de Duras	4	9	13	9.92%
Monbazillac	29	8	37	26.24%
Montravel	4	0	4	12.90%
Pécharmant	12	1	13	27.66%
Rosette	4	0	4	25.00%
Saussignac	2	1	3	12.50%
Périgord	18	3	21	14.19%

L'article 22 des statuts prévoit : « La section statue à la majorité des voix à condition que le tiers au moins des membres composants ladite section, soit présent ou représenté. A défaut, une nouvelle réunion de section est convoquée et délibère, quel que soit le nombre des présents ou représentés, et statue à la majorité des voix ».

*Compte-tenu de ces éléments, **comme le prévoit la convocation**, le Président prend la décision d'ouvrir une nouvelle assemblée générale à 8h45.*

Cette assemblée générale délibère, quel que soit le nombre des présents, sur le même ordre du jour. Il remercie l'ensemble des participants adhérents ainsi que les invités présents.

Deux accesseurs sont nommés :
Cyprien de HAUTEFEUILLE et David NOTTENGHEM.

Ordre du Jour :

- Adoption du compte rendu du 26 juillet 2018.
- Point technique sur les perspectives de récolte 2019, actualité INAO.
- Point sur la situation économique de la campagne en cours.
- Débat et vote des conditions de production 2019.
- Propositions de cotisations de l'ODG 2019/2020, vote.
- Renouvellement du tiers sortant des comités de section.
- Questions diverses.

Résumé de l'AG :

Comme chaque année, l'ODG du Bergeracois a organisé l'Assemblée Générale des Sections pour établir une proposition de conditions de production pour la récolte 2019. Cette La réunion s'est déroulée sous la présidence de Eric CHADOURNE et a réuni environ 80 opérateurs de la région.

Le secrétariat de séance est assuré par le directeur de la FVBD, pierre-henri COUGNAUD.

1. Adoption du compte rendu du 26 juillet 2017

Adopté à l'unanimité.

2. Point technique

Rappel des productions précédentes. Voir tableau page suivante avec les récoltes 2016, 2017 et 2018 pour les AOC du bergeracois, les Côtes de Duras et pour l'IGP Périgord.

Le président présente la situation de la récolte 2019.

Climatologie

Hiver plutôt doux, et très déficitaire en précipitations. Printemps frais et pluvieux : en avril et mai les températures moyennes sont inférieures aux moyennes historiques, en juin aussi malgré une dernière semaine très chaude. En avril et juin les précipitations sont supérieures aux moyennes. En mai les précipitations sont très déficitaires.

Accidents climatiques

- ✓ Episode de gel : le vignoble a été touché les 5 et 6 mai par un gel de printemps, avec des températures enregistrées de -1,5°C à Roumanière (record de mai pour la station),
 - La vallée de la Dordogne de Bergerac à Castillon **est bien le secteur le plus fortement touché ainsi que** l'extrême nord de la zone (Saint Martin de Gurçon).
 - Remarque : un premier épisode de gel les 13 et 14 avril avait déjà provoqué des dégâts estimés jusqu'à 20% dans des parcelles gélives et de bas-fonds.
- ✓ Episode de grêle : orage du Samedi 6 juillet entre 5 heures et 6 heures du matin, un orage violent a occasionné des dégâts dans le vignoble. L'orage a été accompagné de grêle et de fortes rafales de vent. Cet orage a suivi un couloir Est Ouest le long de la vallée de la Dordogne depuis la Gironde jusqu'à Bergerac. Les dégâts sont très variables (de 5 à 90 % de destruction). Le vent a accentué les dégâts et provoqué la casse de nombreux rameaux. Les dégâts les plus significatifs ont été relevés sur les secteurs de Montravel : Vélines, Fougueyrolles, Le Fleix et également dans une bande étroite de Saint Antoine de Breuil à Saint Laurent des Vignes.

Phénologie

- Débourrement plus tardif qu'en moyenne, autour du 10 avril (moyenne de 2003 à 2008 7 avril)
- Le gel du 5 mai ralentit la croissance.
- Le 5 juin la floraison a débuté, la deuxième semaine de juin pluvieuse va entraîner coulure puis millerandage, on constate déjà beaucoup d'hétérogénéité au sein des parcelles.
- La fermeture de la grappe intervient à partir du 15 juillet.

Le directeur présente le dossier technique avec un rappel des cahiers des charges et des évolutions (nouveau CDC de Pécharmant et nouveau PI pour le bergeracois). Compte-tenu de la très faible récolte de 2017, le développement des VCI est plus que jamais nécessaire pour assurer la pérennité des entreprises. A noter que pour 2018, Monbazillac bénéficiera d'un VCI expérimentale.

Déclarations de revendication bergeracois

	2016			2017		
	Nbre DREV	Superficies	Volume	Nbre DREV	Superficies	Volume
BERGERAC SEC	210	924,7715	58242,16	188	1063,3609	30497,14
BERGERAC ROSE	203	788,7531	44621,33	181	1173,326	36999,78
BERGERAC ROUGE	360	4219,942	238646,78	311	3921,7718	118801,64
COTES BERGERAC BLANC	187	1313,3692	67581,82	145	1250,763	40021,88
CBB issus du coef. K			2190,04			118,12
COTES BERGERAC ROUGE	42	115,6221	4658,55	29	79,5501	2258,03
MONTRAVEL	27	85,0691	4458,07	24	88,3012	3209,6
COTES MONTRAVEL	16	35,8709	1720,04	9	37,0227	757,5
HAUT MONTRAVEL	3	3,3621	82,50	2	2,7334	54
MONTRAVEL ROUGE	15	24,281	1150,58	11	21,8166	604,5
PECHARMANT	35	403,765	19744,98	32	382,2698	3848,46
ROSETTE	17	44,0232	1931,00	14	35,5441	226,5
SAUSSIGNAC	13	28,7613	546,95	7	20,2301	307,5
MONBAZILLAC	100	2239,3994	65176,89	92	2151,6037	43881,59
MONBAZILLAC SGN	12	60,0457	1518,00	9	73,7607	832,2
SOUS-TOTAL AOC BERGERAC		10 287,0356	512 269,69		10 302,0541	282 418,44

Déclarations de revendication IGP Périgord

	2016			2017		
	Nbre DREV	Superficies	Volume	Nbre DREV	Superficies	Volume
IGP PERIGORD BLANC	35	59,2991	5027,08	29	87,0846	3366,32
IGP PERIGORD ROSE	24	46,8552	4180,65	23	81,742	2685,66
IGP PERIGORD ROUGE	43	224,0049	19595,29	34	120,0261	4910,60
SOUS-TOTAL IGP		330,1592	28 803,02		288,8527	10 962,58
VSIG BLANC	149	227,2152	20071,99	77	169,9914	2823,42
VSIG ROSE	64	56,5887	5694,15	44	75,6062	2428,29
VSIG ROUGE	140	320,0584	35798,25	49	84,523	1459,29
SOUS-TOTAL VSIG		603,86	61 564,39		330,12	6 711,00

Récolte 2018 - Bergeracois

	DREV 2018				
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES	RDT/Ha	rdt autorisés
BERGERAC SEC	885,3061	215	49237,51	55,62	67+10(VCI)
BERGERAC ROSE	956,8739	198	52458,51	54,82	62+10 (VSI)
BERGERAC ROUGE	3915,5579	328	187863,21	47,98	60+8 (VCI)
COTES BERGERAC BLANC	1281,0055	189	64487,44	50,34	55+8 (VCI)
CBB issus du coef. K			2087,1		
COTES BERGERAC ROUGE	107,8391	37	4200,59	38,95	50
MONTRAVEL	67,5151	23	3311,69	49,05	64
COTES MONTRAVEL	29,0812	14	1278,68	43,97	52
HAUT MONTRAVEL	2,2963	2	44	19,16	25
MONTRAVEL ROUGE	22,3165	12	899,24	40,29	50
PECHARMANT	417,7061	35	19657,75	47,06	54
ROSETTE	43,7768	16	1351,3	30,87	50+5(VCI)
SAUSSIGNAC	32,8837	20	629,6	19,15	25
MONBAZILLAC	2286,0559	95	66409,22	29,05	30+3 (VCI)
MONBAZILLAC SGN	75,9655	11	1594,92	21,00	30+3 (VCI)
SOUS-TOTAL AOC BERGERAC	10 124,1796		455 510,76		

Déclarations de revendication Côtes de Duras

	2016			2017		
	Nbre DREV	Superficies	Volume	Nbre DREV	Superficies	Volume
COTES DE DURAS BLANC SEC	43	428,2737	25453,19	39	540,714	21044,27
COTES DE DURAS BLANC MOELLEUX	13	22,4556	1022,33	13	19,5198	610,25
COTES DE DURAS ROUGE	49	611,6052	37675,68	48	720,2684	37594,8
COTES DE DURAS ROSE	24	174,7805	10018,56	23	205,0965	8324,75
SOUS-TOTAL AOC DURAS		1 237,1150	74 169,76		1 485,5987	67 574,07

	2018				
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES	RDT/Ha	rdt autorisés
COTES DE DURAS BLANC SEC	416,0979	37	23798,22	57,19	66+6 (VCI)
COTES DE DURAS BLANC MOELLEUX	30,2272	12	1531	50,65	55
COTES DE DURAS ROUGE	702,9036	46	37266,48	53,02	60+6 (VCI)
COTES DE DURAS ROSE	137,5885	23	7809	56,76	66
SOUS-TOTAL AOC DURAS	1 286,8172		70 404,70		

Déclarations de revendication IGP Périgord

	2016			2017		
	Nbre DREV	Superficies	Volume	Nbre DREV	Superficies	Volume
IGP PERIGORD BLANC	35	59,2991	5027,08	29	87,0846	3366,32
IGP PERIGORD ROSE	24	46,8552	4180,65	23	81,742	2685,66
IGP PERIGORD ROUGE	43	224,0049	19595,29	34	120,0261	4910,60
SOUS-TOTAL IGP		330,1592	28 803,02		288,8527	10 962,58

	2018				
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES	RDT/Ha	rdt autorisés
IGP PERIGORD BLANC	75,0294	43	6272,36	83,60	120,00
IGP PERIGORD ROSE	51,0677	31	4272,82	83,67	120,00
IGP PERIGORD ROUGE	238,139	57	15835,16	66,50	120,00
SOUS-TOTAL IGP	364,2361		26 380,34		

Pour info VSIG et IGP Atlantique

VSIG 2018			
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES
VSIG BLANC	285,6708	119	16806,62
VSIG ROSE	121,3688	73	6685,77
VSIG ROUGE	214,4635	93	16545,27
SOUS-TOTAL VSIG	621,5031		40 037,66

IGP Atlantique 2018					
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES	RDT/Ha	rdt autorisés
ATLANTIQUE BLANC	164,1104	8	17379,50	105,90	120,00
ATLANTIQUE ROUGE	156,9020	10	16306,00	103,92	120,00
ATLANTIQUE ROSE	84,3152	9	9180,50	108,88	120,00
SOUS-TOTAL VSIG	405,3276		42 866,00		

Rappel des cahiers des charges

Noms	SIQO	couleurs	texte de référence	Plan d'inspection
Bergerac	AOC	blanc/rosé/rouge	décret 2014-708 du 25/06/2014 modifié par arrêté du 24/04/2017	notification INAO du 23/02/18- version E
Côtes de Bergerac	AOC	blanc/rouge	décret 2015-498 du 29/04/2015 modifié par arrêté du 8/08/2017	notification INAO du 23/02/18- version E
Côtes de Duras	AOC	blanc/rosé/rouge	décret 2011-1391 du 26/10/2011	notification INAO du 13/10/2017 - version D
Monbazillac	AOC	blanc	décret 2014-702 du 25/06/2014 modifié par arrêté du 24/04/2017	notification INAO du 23/02/18- version E
Montravel	AOC	blanc/rouge	décret 2014-1202 du 17/10/2014	notification INAO du 23/02/18- version E
Côtes de Montravel	AOC	blanc	décret 2014-719 du 26/06/2014	notification INAO du 23/02/18- version E
Haut Montravel	AOC	blanc	décret 2014-718 du 26/06/2014	notification INAO du 23/02/18- version E
Pécharmant	AOC	rouge	décret 2011-1801 du 6/12/2011 modifié par arrêté du 24/04/2017 modifié par arrêté du 4 avril 2018	notification INAO du 23/02/18- version E
Rosette	AOC	blanc	décret 2011-1401 du 26/10/2011 modifié par arrêté du 24/04/2017	notification INAO du 23/02/18- version E
Saussignac	AOC	blanc	décret 2013-437 du 27/05/2013 modifié par arrêté du 24/04/2017	notification INAO du 23/02/18- version E
Périgord	IGP	blanc/rosé/rouge	arrêté du 8/11/2013	notification INAO du 15/04/2016 - version B

Nouveau PI pour le bergeracois

Nouveau cdc Pécharmant

Rappel des cahiers des charges

Appellations	Cahiers des charges en vigueur				
	Rendements		Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen	TAV total maxi si enrichissement
	base	butoir			
Bergerac sec	67	77	170	10,5	13
Bergerac rosé	62	72	170	10,5	13
Bergerac rouge	60	68	189	11	13,5
Côtes de Bergerac rouge	50	60	198	11,5	14,5
Côtes de Bergerac Blanc	55	66	187	11,5 (11)	14,5
Côtes de Duras sec	60	64/72 (5)	170	10,5	13
Côtes de Duras rosé	55	66	180	10,5	13
Côtes de Duras rouge	55	66	180	10,5	13
Côtes de Duras moelleux	50	66	185	11,5 (10,5)	14
Montravel blanc	58	70	170	10,5	13
Montravel rouge	50	60	189	11	13,5
Côtes de Montravel	50	60	198	12 (11)	14,5
Haut Montravel	25	30	255	17 (12)	
Saussignac	25	30	272	17 (11)	
Pécharmant	50 (1)	54	198	11,5	13,5
Rosette	50	60	196	12 (11)	15
Monbazillac	30	40	221	14 (12)	15/20
Monbazillac sélection de grains nobles	30	40	255	17 (12)	
IGP Périgord blanc	120	130		9,5	12,5
IGP Périgord rosé	120	130		9,5	12,5
IGP Périgord rouge	120	130		9,5	12,5

(...) TAV agréés

(1) rendements variables selon la densité : de 2500 à 2999 pieds = 40 hl/ha de 3000 à 2499 pieds = 34 hl/ha moins de 2000 pieds = 27 hl/ha	(2) 64 hl/ha pour les vignes comprises entre 3300 et 3999 p/ha et 72 hl/ha pour les vignes supérieures ou égales à 4000 p/ha
---	--

Les VCI

Appellations	Rendements		VCI (décret 2018-1103)	
	base	butoir	maxi/an	cumul maxi
Bergerac sec	67	77	13	33
Bergerac rosé	62	72		
Bergerac rouge	60	68	12	30
Côtes de Bergerac rouge	50	60		
Côtes de Bergerac Blanc	55	66	11	27
Côtes de Duras sec	60	64/72 (5)	12	30
Côtes de Duras rosé	55	66		
Côtes de Duras rouge	55	66	11	27
Côtes de Duras moelleux	50	66	10	25
Montravel blanc	58	70	11	29
Montravel rouge	50	60		
Côtes de Montravel	50	60	10	25
Haut Montravel	25	30		
Saussignac	25	30		
Pécharmant	50 (1)	54	10	25
Rosette	50	60	10	25
Monbazillac	30	40	6	15
Monbazillac sélection de grains nobles	30	40	6	15
IGP Périgord blanc	120	130		
IGP Périgord rosé	120	130		
IGP Périgord rouge	120	130		

3. Point sur la situation économique de la campagne en cours.

Le directeur présente les données économiques de la campagne (sources IVBD) :

Données économiques rouges et rosés

	sorties à fin mai 2019									
	Déclaration de stock au 31/07/2017	Déclaration de stock au 31/07/2018	Récolte 2018	Sorties sous contrats (vrac)	Sorties hors Contrats (bouteilles)	Total sorties réelles	projections stocks au 31/07/2019	variations des stocks 2019-2018	variations des stocks 2019-2017	
Bergerac Rouge	285 165	208 870	187 863	50 589	68 702	119 291	253 584	44 714	31 581	
Côtes de Bergerac Rouge	12 376	9 499	4 200	-	1 927	1 927	11 386	1 887	990	
Côtes de Duras Rouge	63 878	56 974	37 266	6 372	16 595	22 966	66 680	9 706	2 802	
Montravel Rouge	4 540	4 098	899	-	429	429	4 482	384	58	
Pechamant	41 115	29 709	19 658	1 077	10 080	11 157	35 979	6 270	5 136	
Total Rouges	407 074	309 150	249 886	58 037	97 733	155 770	372 112	62 962	34 962	
Bergerac Rosé	26 445	18 415	52 458	9 235	23 551	32 786	31 530	23 113	3 008	
Côtes de Duras Rosé	6 489	5 522	7 809	247	4 113	4 359	8 100	2 378	1 611	
Total Rosés	32 934	23 937	60 267	9 481	27 664	37 145	39 630	15 693	6 696	
Total Rouges et Rosés	440 008	333 087	310 153	67 518	125 397	192 915	411 742	78 655	41 658	

Données économiques blancs

	sorties à fin mai 2019									
	Déclaration de stock au 31/07/2017	Déclaration de stock au 31/07/2018	Récolte 2018	Sorties sous contrats (vrac)	Sorties hors Contrats (bouteilles)	Total sorties réelles	projections stocks au 31/07/2019	variations des stocks 2019-2018	variations des stocks 2019-2017	
Bergerac Blanc sec	38 653	24 428	49 237	15 064	19 232	34 296	32 505	8 081	6 144	
Côtes de Duras Blanc sec	22 572	20 890	23 798	2 764	6 213	8 977	33 916	13 026	11 544	
Montravel Blanc sec	4 121	3 207	3 312	-	1 816	1 816	4 340	2 133	219	
Total Blancs Secs	65 346	48 525	76 347	17 827	27 261	45 089	70 761	23 240	5 419	
Côtes de Bergerac Blanc	50 250	25 383	66 575	18 078	21 191	39 269	44 835	19 452	5 415	
Côtes de Duras Blanc moelleux	2 751	1 904	1 551	79	833	912	2 340	436	411	
Côtes de Montravel	2 398	1 469	1 279	-	587	587	2 044	575	354	
Rosette	1 835	925	1 351	68	612	680	1 460	335	375	
Total Blancs Moelleux	87 234	29 681	70 736	18 225	23 224	41 449	50 679	20 995	6 555	
Haut Montravel	432	361	44	-	23	23	377	16	55	
Mombazillac	88 986	76 985	68 004	26 817	18 275	45 092	90 879	13 894	1 893	
Sauvignac	2 199	1 953	630	-	209	209	2 332	379	133	
Total Blancs Liqueureux	91 617	79 299	68 678,00	26 817	18 407	45 324	93 586	14 289	1 971	
Total Blancs	156 963	127 824	137 081	44 042	45 668	90 413	164 347	48 235	12 090	

Données économiques totaux

	sorties à fin mai 2019								
	Déclaration de stock au 31/07/2017	Déclaration de stock au 31/07/2018	Récolte 2018	Sorties sous contrats (vrac)	Sorties hors Contrats (bouteilles)	Total sorties réelles	projections stocks au 31/07/2019	variations des stocks 2019-2018	variations des stocks 2019-2017
Total Rouges	407 074	309 150	249 886	58 037	97 733	155 770	372 112	62 962	34 962
Total Rosés	32 934	23 937	60 267	9 481	27 664	37 145	39 630	15 693	6696,06
Total Blancs Secs	65 346	48 525	76 347	17 827	27 261	45 089	70 765	22 240	5 419
Total Blancs Moelleux	57 234	29 681	70 736	18 225	23 224	41 448	50 679	20 995	6 555
Total	654 205	490 592	525 914	130 387	194 389	324 777	626 774	136 182	27 431

A l'issue de cette présentation, Guillaume BAROU met en évidence un décalage de chiffres entre ce que l'IVBD lui a produit pour la réunion de section et les chiffres qui sont présentés aujourd'hui.

Le Président indique qu'une vérification sera opérée à l'issue de la réunion.

4. Conditions de production 2019

Le président indique que les propositions qui sont présentées aujourd'hui sont le fruit des réflexions des comité de section compilées par le conseil d'administration de la FVBD. Les votes se feront à l'issue de chaque présentation, par appellation. Par ailleurs, si personne ne le demande, les votes se feront à mains levées.

Bergerac

La campagne commerciale des Bergerac se termine par une augmentation marquée des stocks mais retrouvant l'équilibre avec la situation avant le gel 2017. La section propose donc de revenir aux rendements du cahier des charges sauf en rosé ou elle souhaite favoriser la transition entre rouge et rosé.

Pas de VSI en rosé, dispositif très peu utilisé.

Possibilité d'un VCI en rouge (8 hl/ha), en blanc sec (10 hl/ha). A confirmer en novembre.

Côtes de Bergerac (blanc) :

Les stocks retrouvent un niveau proche, marché restant stable. Possibilité de dépassement du taux de sucre (+54 gr/l) pour les vins non enrichis. (Nouveau cahier des charges 2015).

Possibilité d'un VCI en Côtes de Bergerac blanc (8 hl/ha).

Voir le tableau page suivante.

Appellations	Rdts annuels hl/ha	VSI hl/ha	VCI éventuel	Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen %vol
Bergerac sec	67	0	10	170	10,5
Bergerac rosé	64	0		170	10,5
Bergerac rouge	60	0	8	189	11
Côtes de Bergerac rouge	50	0		198	11,5
Côtes de Bergerac Blanc	55	0	8	187	11,5

Proposition votée à l'unanimité.

Côtes de Duras :

Compte-tenu de la situation des stocks et des sorties, la section maintien des rendements supérieurs aux rendements de base du cahier des charges mais en revenant à 60 hl/ha en rouge (marché moins dynamique).

Appellations	Rendements annuels hl/ha	VCI hl/ha	Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen %vol
Côtes de Duras sec	66	6	170	10,5
Côtes de Duras rosé	66	0	180	10,5
Côtes de Duras rouge	60	6	180	10,5
Côtes de Duras moelleux	55	0	185	11,5

Proposition votée à l'unanimité.

Monbazillac :

Demande d'un rendement de 30 hl/ha hl.

L'expérimentation de VCI est accordée par l'INAO depuis 2018. Pour 2019, la section demandera 3 hl/ha si les conditions de récolte le permettent.

Cette demande est accompagnée d'une hausse de la richesse en sucre des lots (246,5 gr/l = 14,5%) et du TAVN moyen (15,5%).

Coefficient K = 1.8 permettant une production complémentaire de Côtes de Bergerac plafonné à 55 hl/ha.

Proposition votée à l'unanimité.

Montravel :

La section propose 64 hl/ha pour Montravel blanc, 50 hl/ha pour Montravel rouge, 52 hl/ha pour Côtes de Montravel et 25 hl/ha en Haut-Montravel.

Ces rendements plus élevés sont accompagnés d'une augmentation des normes analytiques plus élevées à la récolte en rouge et blanc sec.

Proposition votée à l'unanimité.

Saussignac :

25 hl/ha sans coef K.

Proposition votée à l'unanimité.

Pécharmant :

Compte-tenu de la très belle récolte 2018, et après la catastrophe de 2017, la section propose de revenir à un rendement annuel classique soit 50 hl/ha*.

L'autre demande de la section concerne l'éventuelle sortie anticipée du millésime 2018 pour éviter les ruptures de vente (effet décalé du faible millésime 2017).

*** rendements variables selon la densité :**

de 3500 à 3999 pieds = 40 hl/ha

de 3000 à 3499 pieds = 34 hl/ha

moins de 3000 pieds = 27 hl/ha

Proposition votée à l'unanimité.

Rosette :

Situation stable pour l'appellation, la section propose de maintenir 50 hl/ha et d'utiliser le VCI si possible.

Proposition votée à l'unanimité.

Enrichissement :

Compte-tenu de la nouvelle procédure d'autorisation nous attendrons les constats et les recommandations de la commission « maturité » qui se réunira à partir de mi-août si besoin.

Richesse en sucre et TAV naturels :

Pour toutes les appellations du bergeracois, nous introduisons une demande de dérogation pour le millésime 2019 pour le dépassement naturel du TAV maximum.

L'opérateur concerné devra assurer une traçabilité interne.

Sucres résiduels (G+F)

Pour l'appellation COTES de BERGERAC (blanc), conformément au nouveau décret du 29 avril 2015, certains lots pourront dépasser 54 gr/l de G+F sous réserve d'avoir été vinifiés sans aucun enrichissement. L'opérateur concerné devra assurer une traçabilité interne.

Valeurs analytiques

Concernant l'Acidité Volatile, le nouveau texte communautaire (606/2009-annexe I C, du 10 juillet 2009) prévoit que les états membres peuvent déroger aux teneurs en vigueur, pour les AOP et certains IGP. C'est le cas depuis l'Arrêté du 11 juillet 2013 modifié le 10 juin 2015 :

- Pour les lots de l'appellation COTES de BERGERAC (blanc) dépassant 54 gr/l de G+F, la teneur en acidité volatile fixée à 25 meq/l,
- Pour l'appellation MONBAZILLAC à 30 meq/l

L'ensemble des propositions sont reprises dans les deux tableaux suivants : rendement et valeur

Appellations	Récolte 2019 propositions du CA du 17 juillet 2019						
	Rdts annuels hl/ha	VSI hl/ha	VCI hl/ha	coef K	Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen %vol	Enrichissement maximum %vol
Bergerac sec	67		10		170	10,5	
Bergerac rosé	64				170	10,5	
Bergerac rouge	60		8		189	11	
Côtes de Bergerac rouge	50				198	11,5	
Côtes de Bergerac Blanc	55		8		187	11,5	
Côtes de Duras sec	66		6		170	10,5	
Côtes de Duras rosé	66				180	10,5	
Côtes de Duras rouge	60		6		180	10,5	
Côtes de Duras moelleux	55				185	11,5	
Montravel blanc	64				178	11	
Montravel rouge	50				198	11,5	
Côtes de Montravel	52				198	12	
Haut Montravel	25				255	17	
Saussignac	25				272	17	
Pécharmant	50 (1)				198	11,5	
Rosette	50		5		196	12	
Monbazillac	30		3		246,5 (2)	16,5	
Monbazillac sélection de grains nobles	30		3		255	17	
IGP Périgord blanc	120					9,5	
IGP Périgord rosé	120					9,5	
IGP Périgord rouge	120					9,5	

Valeurs analytiques 2019

Appellations	valeurs analytiques applicables aux vins finis							
	acidité volatile		SO2 TOTAL	G+F	TAV acquis	EPT (Du 200)	FNL	mg/l max. et min. autorisé
	H2SO4	mg/l						
Bergerac sec	0,88 g/l	18	300 mg/l	< 3 g/l				13
Bergerac rosé	0,88 g/l	18	300 ou 350 mg/l (1)	≤ 10 g/l				13
Bergerac rouge	0,96 g/l	20	150 mg/l	≤ 3 g/l			≤ 0,4 g/l	13,5
Côtes de Bergerac rouge	0,88 g/l	20	180 mg/l	< 3 g/l			< 0,4 g/l	14,5
Côtes de Bergerac Blanc < 54 g/l	0,68 g/l	18	300 mg/l	4 à 5g g/l	11% vol			14,5
Côtes de Bergerac Blanc > 54 g/l	1,220 g/l	20	300 mg/l	> 8g g/l (2)	11% vol			
Côtes de Duras sec	0,88 g/l	18	300 mg/l	≤ 3 g/l				13
Côtes de Duras rosé	0,88 g/l	18	300 mg/l	< 3 g/l				13
Côtes de Duras rouge	0,96 g/l	20	150 mg/l	≤ 3 g/l			≤ 0,4 g/l	13
Côtes de Duras moelleux	0,88 g/l	18	300 mg/l	> 12 g/l	10,5% vol			14
Montravel blanc	0,88 g/l	18	300 mg/l	≤ 3 g/l				13
Montravel rouge	0,96 g/l	20	150 mg/l	≤ 3 g/l			≤ 0,4 g/l	13,5
Côtes de Montravel	0,88 g/l	18	300 mg/l	20 à 30 g/l	11% vol			14,8
Haut Montravel	1,47 g/l (1)	30	400 mg/l (4)	≥ 80 g/l	13% vol			
Saussignac	1,47 g/l (1)	30	400 mg/l	≤ 80 g/l	11% vol			
Pécharmant	0,88 g/l	18	300 mg/l	< 3 g/l		≥ 80	< 0,3 g/l	13,8
Rosette	0,70 g/l	14	300 mg/l	25 à 51 g/l	11% vol			15
Monbazillac	1,47 g/l (3)	30	600 mg/l	≥ 80 g/l	12% vol			18/20 (3)
Monbazillac sélection de grains nobles	1,47 g/l (3)	30	600 mg/l	≥ 80 g/l	12% vol			
IGP Périgord Blanc et Rosé	0,88 g/l	18	300 ou 350 mg/l (1)		10,5% vol			12,5
IGP Périgord Rouge	0,96 g/l	20	150 ou 300 mg/l (1)		10,5% vol			12,5

(1) en fonction des sucres fermentescibles (+ ou - 5 g/l)
(2) nouveau sol, les vins peuvent dépasser 51 g/l mais sans enrichissement
(3) le limite est fonction de la technique d'enrichissement utilisée : 18 %vol pour la distillation, 20 %vol pour les TB
(4) arrêté du 11 juillet 2013 du Ministère de l'Agriculture et des Pêcheries
(5) arrêté du 10 juin 2015
(6) demande de l'OOG pour introduire Haut-Montravel dans le liste communautaire des appellations à 400mg/l

5. Cotisations 2019

Eric CHADOURNE présente les propositions du Conseil d'Administration de la FVBD pour la récolte 2019. Il rappelle les éléments de l'accord de l'AGE du 7 avril 2015 :

Bergerac (60 hl/ha)	Récolte 2014 0.82€/hl + 3€/ha	Récolte 2015 0.70€/hl + 10€/ha	Récolte 2016 0.70€/hl + 11€/ha	Récolte 2017 0.70€/hl + 12€/ha	Récolte 2018 0.70€/hl + 13€/ha	Récolte 2019 0.70€/hl + 14€/ha	Récolte 2020 0.70€/hl + 15€/ha
	52.2 €/ha	52	53	54	55	56	57 €/ha
Côtes de Bergerac (50 hl/ha)	Récolte 2014 0.92€/hl + 3 €/ha	Récolte 2015 0.80 €/hl + 10€/ha	Récolte 2016 0.80 €/hl + 11€/ha	Récolte 2017 0.80 €/hl + 12€/ha	Récolte 2018 0.80 €/hl + 13€/ha	Récolte 2019 0.80 €/hl + 14€/ha	Récolte 2020 0.80 €/hl + 15€/ha
	49 €/hl	50	51	52	53	54	55 €/ha
Côtes de Duras (55 hl/ha)	Récolte 2014 0.70€/hl + 24.5€/ha	Récolte 2015 0.80€/hl + 20€/ha	Récolte 2016 0.80€/hl + 19€/ha	Récolte 2017 0.80€/hl + 18€/ha	Récolte 2018 0.80€/hl + 17€/ha	Récolte 2019 0.80€/hl + 16€/ha	Récolte 2020 0.80€/hl + 15€/ha
	63 €/ha	64	63	62	61	60	59 €/ha

Proposition de cotisations ODG 2019/2020

1. Frais ODG (article D644-1 du code rural)	C/hl
Bergerac (blanc)	x 0.70
Bergerac (rosé)	x 0.70
Bergerac (rouge)	x 0.70
Côtes de Bergerac (blanc)	x 0.70
Côtes de Bergerac (rouge)	x 0.80
Côtes de Duras (sec, rosé, rouge, moelleux)	x 0.80
Monbazillac	x 0.80
Monbazillac (sélection de grains nobles)	x 0.80
Montravel (blanc)	x 0.80
Montravel (rouge)	x 0.80
Côtes de Montravel	x 0.80
Haut Montravel	x 0.80
Pécharmant	x 0.80
Rosette	x 0.80
Saussignac	x 0.80
IGP Périgord	x 0.50

2. Cotisation à l'hectare	C/ha
Superficie totale en AOC du bergeracois	x 14.00
Superficie totale en IGP Périgord	x 14.00
Superficie totale en AOC Côtes de Duras	x 16.00

3. Cotisation des sections	C
Vinificateur (cave ou négociant)	X 300

Autres cotisations

Participation à la protection contre la flavescence dorée	
Cotisation au GDON du bergeracois	10€/ha
Cotisation prospection pour les superficies hors AOC dans l'aire géographique de Bergerac et Duras	10€/ha
Participation à la protection grêle	
Cotisation à l'ADELFA 24	2€/ha
Sur les superficies AOC+IGP+VSIG en bergeracois et duraquois	

3. Droit INAO (article L642-13 du code rural)	€/hl
Volume total en AOC	x 0,15
Volume total en IGP	x0,03
4. Frais de contrôle externe (article D644-1 du code rural)	
Volume total en AOC	x0,15
Superficie total en AOC	x7,50

Proposition de la section AOC Côtes de Duras

Syndicat des producteurs de Côtes de Duras	
Cotisation pour le financement du projet de reconstruction du bateau « Duc de Duras - Bonhomme Richard »	1€/ha
<ul style="list-style-type: none"> ▪ pour toutes les superficies AOC – IGP – VSIG dans l'aire géographique de Côtes de Duras 	

L'assemblée générale adopte ces propositions à l'unanimité par un vote à mains levées, à savoir :

- ✓ Maintien de la convergence à 15€/ha en 2020 (voté en 2015), soit 14€/ha pour Bergeracois et Périgord en 2019 et 16€/ha pour Duras
- ✓ Maintien des cotisations à l'hl selon le tableau en page 13.
- ✓ Cotisation ha obligatoire pour les récoltes nulle,
- ✓ Cotisation vinificateur = 300€
- ✓ Maintien des cotisation ADELFA et GDON selon le tableau ci-dessus.
- ✓ Nouvelle cotisation Côtes de Duras pour projet « Bonhomme Richard ».

6. Renouvellement du tiers sortant du Comité de Section

Conformément à l'article 20 des statuts et l'article 4 du Règlement Intérieur, l'AG doit renouveler le tiers des Comités de Section. Le renouvellement 2019 par section se répartit de la façon suivante : Bergerac (16 postes), Côtes de Duras (5 postes), Monbazillac (9 postes), Montravel (5 postes), Pécharmant (4 postes), Rosette (2 postes), Saussignac (5 postes, le renouvellement a été réalisé lors de l'AG de section du 16/06) et IGP Périgord (2 postes).

Le tableau ci-dessous reprend le détail de ce renouvellement par section et par année. Le RI prévoit un nombre minimum de représentant, ce nombre n'est pas toujours respecté. Dans d'autres cas la répartition n'est pas conforme. Il peut donc y avoir des ajustements lors du renouvellement.

	tiers sortants						RI (minimum)			solde		
	2019	2020	2021	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.
Bergerac	16	14	12	42	30	12	48	32	16	-6	-2	-4
Côtes de Duras	5	5	6	16	6	10	24	13	11	-8	-7	-1
Monbazillac	9	9	9	27	21	6	24	16	8	+3	+5	-2
Montravel	5	3	6	14	11	3	15	10	5	-1	+1	-2
Pécharmant	4	4	2	10	8	2	9	6	3	+1	+2	-1
Rosette	2	1	1	4	4	0	6	6	0	-2	-2	0
Saussignac	5	2	4	10	9	1	9	8	1	+1	+1	0
Périgord	2	2	3	7	4	3	7	3	4	0	+1	-1

Nous vous rappelons que le comité de section a pour rôle l'animation de la section mais les décisions restent du ressort de l'AG de section ou du Conseil d'Administration (selon les dossiers).

Vous pouvez vous présenter lors de l'AG mais une candidature préalable par courrier est souhaitable afin de préparer au mieux le renouvellement. Tous les membres renouvelables ont été contactés par courrier.

Elections des administrateurs : (pour info)

Rappel de l'article 20 des statuts : « Elle (la section) élit pour 3 ans ses représentants au conseil d'administration de l'ODG, lors d'une réunion annuelle et selon la répartition prévue à l'article 26 des statuts. »

Ce renouvellement se fera lors de l'AG de la FVBD en janvier 2020.

Comité de section Bergerac/Côtes de Bergerac

	Civilité	Nom	Prenom	Adresse	cp	Ville
co	Monsieur	ALLAIN	Philippe	La Viladie	24560	BOUNIAGUES
co	Madame	BOSELUT	Bénédicte	EARL des Fontaines	24240	MESCOULES
in	Monsieur	DE CONTI	Luc	Les Gendres	24240	RIBAGNAC
in	Monsieur	D'HAUTEFEUILLE	Cyprien			
in	Monsieur	FRUTTERO	Jean François	Château Les Justices	24500	SADILLAC
in	Monsieur	GERARDIN	Benoît	Château Le Fagé	24240	POMPORT
in	Monsieur	LACOSTE	Jean-Jacques	Caillavel	24240	POMPORT
in	Madame	MOLLE	Stéphanie	Le Bourg	24560	BOISSE
in	Monsieur	POINTET	Jean-Louis	Baron	24230	ST SEURIN DE PRATS
in	Monsieur	SADOUX	Pierre	Court les Mûts	24240	RAZAC DE SAUSSIGNAC
in	Monsieur	SAHUT	Yves Eric		33220	STE FOY LA GRANDE ET PONCHAPT

Voté à l'unanimité.

Comité de section Monbazillac

	Civilité	Nom	prénom	Adresse	CP	Ville
in	Monsieur	BORDERIE	Benoît	Château Poulvère	24240	MONBAZILLAC
in	Madame	CARRERE	Joëlle	Thenoux	24560	COLOMBIER
in	Monsieur	CASTAING	Anthony	Domaine de Grange-Neuve	24240	POMPORT
co	Monsieur	DUDREUIL	Lilian	Le Malveyrein	24240	POMPORT
in	Monsieur	DUMONTEIL	Yannick	Le Boyer	24240	POMPORT
co	Monsieur	DURAND	Xavier	Route de Bordeaux	24100	SAINT LAURENT DES VIGNES
in	Monsieur	GERARDIN	Benoît	Le Fagé	24240	POMPORT
in	Monsieur	GERAUD	Stéphane	Haute Fonrousse	24240	MONBAZILLAC
in	Monsieur	ROCHE	Christian	Ancienne Cure	24560	COLOMBIER
in	Monsieur	SIMONET	Patrice	Saint André	24240	POMPORT

Voté à l'unanimité.

Comité de section Montravel

	Civilité	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
in	Monsieur	BARDE	Patrick	Le Raz	24610	ST MEARD DE GURCON
in	Madame	CHAVANT	Patricia	Le Bourg	33220	PORT STE FOY
in	Monsieur	HAVARD	Bernard	Les Grimards	24230	MONTAZEAU
in	Monsieur	LEPOITEVIN-DUBOST	Bertrand	Le Blois	24230	BONNEVILLE
in	Madame	REYNOU	Gaëlle	Domaine de Perreau	24230	ST-MICHEL DE MONTAIGNE

Voté à l'unanimité.

Comité de section Pécharmant

	Civilité	Nom	Prenom	Adresse	cp	Ville
in	Monsieur	GUYON	Pascal	GAEC des GRAVES	24140	QUEYSSAC
in	Monsieur	ROCHES	Didier	Haut Pécharmant	24100	BERGERAC
in	Monsieur	DE SAINT EXUPERY	François-Xavier	Tiregand	24100	CREYSSE

Voté à l'unanimité.

Comité de section Rosette

	Civilité	Nom	Prénom	Adresse	cp	Ville
in	Monsieur	ECKERT	Nicolas	La Cardinolle	24130	PRIGONRIEUX
in	Monsieur	GERAULT	Gilles	Château du Rooy - Rosette	24100	BERGERAC

Voté à l'unanimité.

Comité de section Saussignac

	titre	nom	prénom	adresse	cp	ville
in	Madame	WAUQUIER	Anne	La Linière	24240	MONESTIER
in	Monsieur	CUISSET	Guy	Au Bourg	24240	MONESTIER
in	Monsieur	GERARDIN	Patrick	La Maurigne	24240	RAZAC DE SAUSSIGNAC
in	Monsieur	SADOUX	Pierre-Jean	Court les Mûts	24240	RAZAC DE SAUSSIGNAC

Voté à l'unanimité.

Comité de section Périgord

	Civilité	Prénom	Nom	Raison sociale	Adresse	CP	Ville
co	Monsieur	Arnaud	LAPOUGE	EARL de LA VIGNASSE	La Vignasse	24250	DAGLAN
in	Monsieur	Thierry	MOUELLO		Le Vignoble	24700	ST GERAUD DE CORPS

Comité de section Côtes de Duras

	CIVILITE	PRENOM	NOM	RAISON SOCIALE	ADRESSE	CODE	VILLE
co	Monsieur	Patrice	COMBAUD	EARL MOULIN DE JABOT		47120	SOUMENSAC
co	Monsieur	Jean-François	DREUX	EARL FONTAINEBLEAU	Fontainebleau	47120	ESCLOTTES
co	Monsieur	Anthony	LARRUE	SCEA LAPIARRE	Raba	47120	VILLENEUVE DE DURAS
in	Monsieur	Roland	LESPINE	EARL LESPINE	La Boissière	47120	SOUMENSAC

Voté à l'unanimité.

Le Président,

Le Trésorier,